



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE LUNDI 18 FÉVRIER 2019

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le lundi 18 février 2019 à 17h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Mario Perron.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantal Boudrias et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

051-02-19

RÉGIE D'OPÉRATION INCENDIE

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'en créant ladite Régie les Villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine se sont dotées d'une vision de développement intégré qui tenait compte des enjeux actuels et futurs en matière de ressources humaines, financières et matérielles qui leur permettraient de réorganiser leurs opérations pour assurer un service optimal allégeant les processus et prévenant les dédoublements administratifs pour mieux répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité incendie au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'est révélée décevante pour la Ville de Saint-Constant qui a plutôt vu son budget alloué à la protection incendie augmenter, sans plus value conséquente pour l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT que par souci d'amélioration des pourparlers ont été entrepris avec la Ville de Candiac, en incluant la Ville de Delson qui est liée par entente à la Ville de Candiac, afin d'entrevoir une Régie élargie;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

Que la Ville de Saint-Constant accepte qu'on procède à la modification de l'Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une Régie intermunicipale entre la Ville de Saint-Constant et la Ville de Sainte-Catherine afin d'y prévoir l'adhésion de la Ville de Candiac.

D'entreprendre à cet effet les démarches nécessaires visant l'adhésion de la Ville de Candiac afin que la Régie actuelle devienne une Régie intermunicipale d'opération incendie entre les Villes de Sainte-Catherine, Saint-Constant et Candiac (incluant Delson via son entente avec Candiac).

D'accepter les conditions d'adhésion suivantes :

- La présidence de la Régie en alternance chaque année, dans un ordre déterminé selon le poids de la population (de la plus grande à la plus petite Ville);
- La prise de décision au Conseil d'administration selon le poids de la population pour tout ce qui concerne l'aspect financier;
- La stabilisation de l'état-major avec une permanence de cinq (5) ans;
- L'implantation de deux (2) casernes de taille moyenne ou une moyenne et une satellite (une (1) sur le territoire de Candiac et une (1) sur le territoire de Saint-Constant) pour une meilleure desserte de l'ensemble du territoire couvert par la Régie;
- La constitution d'une Régie des opérations incendies avec un minimum d'employés administratifs pour réduire le plus possible les coûts;
- La possibilité de conclure des ententes avec les Villes pour les services administratifs tels que par exemple les ressources humaines, le greffe, les finances, les communications et les technologies de l'information;
- Maintenir une Régie la plus « lean » possible, sans trop d'intervenants et privilégier des ententes de services avec les autres villes;
- L'acceptation de l'un des scénarios suivants :

1)

Clé de partage	Poids de la clé
Population	30,0%
RFU	20,0%
Risque RFM	25,0%
Risque RÉ	25,0%
	100%

En millions \$	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	% de répartition	Total \$ sur 10 ans
Candiac	2,43 \$	2,74 \$	2,93 \$	3,00 \$	3,06 \$	3,12 \$	3,22 \$	3,29 \$	3,37 \$	3,43 \$	30,80%	30,57 \$
Delson	0,82 \$	0,92 \$	0,99 \$	1,01 \$	1,03 \$	1,05 \$	1,09 \$	1,11 \$	1,14 \$	1,16 \$	10,40%	10,32 \$
Saint-Constant	2,73 \$	3,08 \$	3,29 \$	3,37 \$	3,44 \$	3,51 \$	3,63 \$	3,71 \$	3,79 \$	3,86 \$	34,70%	34,41 \$
Sainte-Catherine	1,90 \$	2,14 \$	2,29 \$	2,35 \$	2,40 \$	2,45 \$	2,53 \$	2,58 \$	2,64 \$	2,69 \$	24,10%	23,97 \$
Total	7,88 \$	8,88 \$	9,50 \$	9,73 \$	9,93 \$	10,13 \$	10,47 \$	10,69 \$	10,94 \$	11,14 \$	100,00%	99,27 \$



No de résolution  
ou annotation

2)

Clé de partage	Poids de la clé
Population	40,0%
RFU	22,0%
Risque RFM	19,0%
Risque RÉ	19,0%
	100%

En millions \$	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	% de répartition	Total \$ sur 10 ans
Candiac	2,44 \$	2,75 \$	2,94 \$	3,01 \$	3,07 \$	3,13 \$	3,24 \$	3,30 \$	3,38 \$	3,44 \$	30,90%	30,68 \$
Delson	0,81 \$	0,91 \$	0,97 \$	1,00 \$	1,02 \$	1,04 \$	1,07 \$	1,10 \$	1,12 \$	1,14 \$	10,25%	10,17 \$
Saint-Constant	2,77 \$	3,12 \$	3,33 \$	3,41 \$	3,49 \$	3,56 \$	3,67 \$	3,75 \$	3,84 \$	3,91 \$	35,10%	34,84 \$
Sainte-Catherine	1,87 \$	2,11 \$	2,26 \$	2,31 \$	2,36 \$	2,41 \$	2,49 \$	2,54 \$	2,60 \$	2,65 \$	23,75%	23,58 \$
Total	7,88 \$	8,88 \$	9,50 \$	9,73 \$	9,93 \$	10,13 \$	10,47 \$	10,69 \$	10,94 \$	11,14 \$	100,00%	99,27 \$

Les résultats présentés dans les tableaux ne démontrent pas une régie des opérations seulement, ils tiennent compte de tout l'aspect administratif qui devra être modifié pour alléger la structure et les coûts.

Scénarios basés sur les chiffres de l'analyse de RCGT du 15 août 2018 = 10 pompiers 24/7, incluant les immobilisations de Candiac comme hypothèse \$1.8M amortie sur 10 ans et les coûts de casernes de \$10M.

Mise à jour des clés de répartition dans 5 ans sur une entente de 10 ans.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière

